

Annexe aux règlements

Liens corporatifs entre la coopérative d'habitation Lezarts et le Centre d'expérimentation et de diffusion La Chaufferie

Attendu que la mission de la **Coopérative d'habitation Lezarts** est d'offrir un lieu d'habitation et de création aux artistes professionnels en arts visuels et médiatiques.

Attendu que la mission de l'organisme à but non lucratif **La Chaufferie** est d'offrir une structure de d'expérimentation et diffusion à ses membres et aux artistes en arts visuels et médiatiques.

Il est convenu que les missions de ces deux organismes sont complémentaires et qu'elles doivent travailler de pair au bénéfice de leurs membres et de la communauté.

Les points de la présente annexe établissent les liens entre la **Coopérative d'habitation Lezarts** et l'organisme **La Chaufferie**.

- 1- La **Coopérative d'habitation Lezarts** et l'organisme **La Chaufferie** partagent leur siège social au 2220, Parthenais, bureau 315, Montréal (Québec) H2K 3T4.
- 2- La **Coopérative d'habitation Lezarts** et l'organisme **La Chaufferie** partagent l'utilisation de la salle commune, dite « la chaufferie » pour servir les activités de la vie coopérative ou artistique.
- 3- Les membres de la **Coopérative d'habitation Lezarts** sont d'office membre de l'organisme **La Chaufferie**
- 4- Tout membre de la **Coopérative d'habitation Lezarts** suspendu, exclu ou ayant démissionné de la **Coopérative d'habitation Lezarts** est également suspendu ou exclu de l'organisme **La Chaufferie** et ce, pour la même durée et aux mêmes conditions.
- 5- Les administrateurs de la **Coopérative d'habitation Lezarts** sont également administrateurs de l'organisme **La Chaufferie** pour la même durée et aux mêmes conditions.
- 6- L'élection des administrateurs de la **Coopérative d'habitation Lezarts** et de l'organisme **La Chaufferie** se déroule simultanément. Les candidats au conseil d'administration de **La Chaufferie** sont également candidats au conseil d'administration de la **Coopérative d'habitation Lezarts**.
- 7- Les rôles des officiers de la **Coopérative d'habitation Lezarts** et de l'organisme **La Chaufferie** peuvent différer.

Cette annexe fait partie intégrante des règlements de la **Coopérative d'habitation Lezarts** et de l'organisme de **La Chaufferie**, tel qu'adopté par l'assemblée générale des membres le 28 février 2010.